



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-45125>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **26-45125**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU AMIENS PICARDIE (établissement support du GHT SLS)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26800014800125

Ville : Amiens

Code postal : 80054

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Identifiant interne de la consultation : 26HA0072

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction des achats du GHT SLS

Adresse mail du contact : direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Numéro de téléphone du contact : 03322088630

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Il n'y a pas de conditions de participation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 16/06/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix : 50 % - 500 points, selon la répartition suivante : - La redevance pour les distributeurs soumis à redevance : 300 points Ce sous critère sera calculé comme suit : Pour chaque ligne de CA renseigné le pourcentage du CA le plus élevé obtient le maximum de points (75). Pour les autres candidats, il sera fait application de la formule suivante : Offre analysée/Offre la plus élevée * 75 La somme de ces lignes est notée sur 300 points. - Tarifs des produits proposés aux clients pour les distributeurs : 200 points Ce sous critère sera jugé sur la base d'une simulation de distribution. Variété des produits proposés 20 % - 200 points, au regard de l'étendue de la gamme Gestion des stocks et maintenance : 20% - 200 points, au regard des sous-critères suivants : - Délai d'organisation de la maintenance et du dépannage : 100 points - Conditions de gestion et de contrôle des stocks : 50 points - Descriptif des modalités d'approvisionnement du stock : 50 points Diversité des moyens de paiement proposés : 10% - 100 points

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mise en place de distributeurs automatiques par un prestataire extérieur pour le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme

Code CPV principal - Descripteur principal :

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Mise en place de distributeurs automatiques par un prestataire extérieur pour le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme

Lieu principal d'exécution du marché : Somme

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 20000.0 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite devra être effectuée avant le 1er juin 2026 à 17h00, conformément aux modalités définies dans la rubrique "informations complémentaires".

Autres informations complémentaires : Il s'agit d'une autorisation temporaire du domaine public (AOT), conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.2125-1 à L.2125-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). La visite devra être effectuée avant le 1er juin 2026 à 17h00, étant précisé que l'inscription doit être réalisée en amont afin de permettre son organisation dans les délais impartis. Il appartient donc aux candidats d'anticiper leur démarche et de solliciter un créneau de visite suffisamment tôt, au regard des contraintes d'organisation. Il est en outre précisé que plus la demande d'inscription sera tardive, plus la disponibilité des créneaux de visite avant l'échéance fixée pourra être limitée. En conséquence, les candidats ne sauraient opposer à l'établissement l'impossibilité de fixer une visite dès lors qu'ils se manifestent trop tardivement.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/05/2026